

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGGO

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	18

Date de convocation :

6 février 2024

Objet de la délibération :

RECLASSEMENT DU
DOMAINE PUBLIC

Le Maire



COMMUNE DE BORGGO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 13 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize février à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de BORGGO, étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame le maire ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie.

PRESENTS : 15

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse
VITTORI Charlotte Dominique, MARIOTTI épouse GARIBALDI
Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI
Angèle, OLIVA José, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre,
SIMON Marie-Anne, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine,
CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, MILLIEX Didier, MILANI
Paul.

POUVOIRS : 3

PASQUALI Gabriel Michel Raphaël a donné pouvoir à LAMBERTI Ange,
VINCIGUERRA Eugène a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine,
APICELLA Lucie a donné pouvoir à MILLIEX Didier,

ABSENTS : 11

DOMINICI Jean-Baptiste, BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane,
SANTINI Gilda, MATTEI Thomas, SAMPIERI Alexandra PASQUINI
Joseph, CHOIX Sabine, BARTOLOTTI Jean Claude, RUTALI Marie Rose,
GARULLI Alicia, SANTELLI Murielle

Un scrutin a eu lieu, Madame MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine
a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

RECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Dans le cadre d'un projet de régularisation d'une construction sur le domaine public, Madame le Maire propose à l'assemblée de réintégrer 13m² du domaine public situé lieu-dit Piuvanacciu, dans le domaine privé de la commune en vue d'une cession à Monsieur Jean RINALDI.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet présenté,

Vu le projet de cession en date du 01/12/2023 du Cabinet SIBELLA,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser expressément Madame le Maire à réintégrer 13m² du domaine public situé lieu-dit Piuvanacciu, dans le domaine privé de la commune en vue d'une cession à Monsieur Jean RINALDI.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés